

Comptes d'Epargne Salariale inactifs au 31/12/2025

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence – dite « Loi Eckert » - est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Elle s'applique aux comptes d'épargne salariale ouverts dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise ou Plan d'Epargne Inter-entreprises.

Pour en savoir plus, consultez la publication [Information Loi Eckert – Epargne Salariale](#)

Le nombre de comptes d'épargne salariale inactifs ouverts dans les livres de Crédit Agricole Titres au 31 décembre 2025 est de : **25 109**.

Le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes est de : **33 480 095.87 € (valorisation au 26/01/2026)**.

Le nombre de comptes d'épargne salariale dont les avoirs ont été déposés en 2025 à la Caisse des Dépôts et Consignation est de : **3 088**.

Le montant total des avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignation en 2025 est de :

3 505 888.69 €